

les professionnels
de santé
avec
FILLON

REDONNER LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ AUX ACTEURS DE LA SANTÉ

LA SOCIÉTÉ CIVILE AVEC FILLON

Depuis 4 ans, François Fillon sillonne la France à la rencontre des Français. D'abord impliquée dans l'élaboration de son projet, la société civile joue également un rôle crucial dans la diffusion des propositions du candidat.

Sur le terrain, en France et à l'étranger, des milliers de comités thématiques animent dans leur secteur des réseaux socio-professionnels divers qui marquent l'attachement de François Fillon à la société civile.

professionnelsdesante@fillon2017.fr



fillon2017.fr





10 MESURES PHARES

- 1. Combattre les déserts médicaux et réduire la surcharge des urgences** en favorisant la création de maisons de santé pluriprofessionnelles et de pôles de santé qui seront d'abord le projet des professionnels eux-mêmes
- 2. Protéger les principes fondamentaux de l'exercice libéral** : la liberté de choix du patient, l'indépendance professionnelle du médecin, la liberté d'installation, mais aussi la rémunération des soins à leur juste valeur
- 3. Abroger l'article 83 de la loi Touraine qui impose d'appliquer le tiers payant.** Son abrogation permettra de ne pas alourdir davantage les tâches administratives des médecins
- 4. Revenir sur le plafonnement du remboursement des compléments d'honoraires médicaux** dans les contrats dits « responsables » des complémentaires
- 5. Garantir toute la place qu'ils méritent aux établissements de santé privés** en leur donnant la possibilité d'exercer des missions de service public et en supprimant les mesures prises pour contraindre l'activité de l'hospitalisation privée
- 6. Donner de l'autonomie aux hôpitaux publics pour améliorer leur efficacité et les conditions de travail des personnels hospitaliers** dans le but de leur garantir une plus grande souplesse de gestion en matière de statut des personnels, de rémunération, de temps de travail et de marchés publics
- 7. Faire tomber les barrières entre public et privé, entre ville et hôpital,** pour améliorer les parcours de soin en transformant les groupements hospitaliers de territoire (GHT) en groupements de santé de territoire (GST) pour les ouvrir aux établissements de santé privés et aux médecins libéraux qui le souhaitent
- 8. Favoriser le décloisonnement des pratiques entre professionnels de santé**
- 9. Développer le numérique en santé sur l'ensemble du territoire** afin de favoriser la coordination des soins entre tous les professionnels par la qualité et la sécurité des soins. La reconnaissance des actes de téléconsultation et de télésurveillance sera un levier de son développement
- 10. Faire de la France un pays leader dans le domaine des « biotechs »** en créant une filière Biotech qui facilitera la coopération entre la recherche, les professions de santé et les entreprises, en renforçant la politique d'incitation fiscale et en concluant un « contrat de mandature » avec les industriels de santé pour leur donner la visibilité nécessaire pour développer leur activité en France